



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

*Allocution de M. Hernán Siles Zuazo,
président de la République de Bolivie*

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue au Président de la République de Bolivie, M. Hernán Siles Zuazo, et je lui donne la parole.

2. M. SILES ZUAZO (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je vous apporte un message de mon peuple; c'est un message chargé d'angoisse mais également d'espoir. Je vous prie d'être indulgent et de me permettre de parler passionnément de cette question à cette heure avancée des travaux de l'Assemblée générale. Mais nous voulons que l'on comprenne que c'est également l'heure où se définit notre destin historique.

3. Mon pays vient de traverser un calvaire de 18 ans de dictature, avec des périodes très brèves de gouvernements nationalistes ayant l'appui populaire. Il serait long de décrire les sacrifices de mon peuple, au cours de cette période dévastatrice. Pour recouvrer sa liberté, sa dignité et sa souveraineté, le peuple bolivien n'avait d'autres armes que sa force morale et la solidarité extraordinaire de gouvernements démocratiques, d'organisations internationales et d'organisations internationales non gouvernementales. Ce triomphe de la démocratie bolivienne est marqué des signes d'une grande qualité humaine. Il a été réalisé de manière pacifique, avec la maturité politique qui s'acquiert au fil de longues années d'adversité. Il n'y a eu ni désordre ni représailles ni destructions matérielles. Le pays vit maintenant sous l'empire de la loi. Il n'y a pas de prisonniers politiques; la presse n'est pas muselée; il n'y a pas d'idéologie, de race ou de religion persécutée. La Bolivie — je suis fier de le proclamer — a aujourd'hui une démocratie véritable, de forte souche. La Bolivie a recouvré sa dignité et son image internationale et l'on commence à l'identifier à la démocratie et non au trafic de stupéfiants et à l'illégalité.

4. Mon pays a été plongé dans un chaos aux dimensions effroyables. A la crise morale et politique s'est ajoutée une situation économique désespérante dont les traits les plus saillants sont connus de beaucoup d'autres peuples du tiers monde car ils les partagent : dette extérieure énorme, inflation effrénée, déficit obérant du secteur public, manque de facteurs de production et de biens indispensables, chute vertigineuse du niveau d'activité avec toutes les séquelles de faillites, de chômage et de misère. Ces problèmes

économiques qui affectent actuellement mon pays aggravent ceux de dépendance et de sous-développement dont il souffre déjà : déséquilibre extérieur de nature structurelle, existence d'une proportion majoritaire de la population travaillant à des niveaux de productivité très bas, vulnérabilité de l'économie devant les changements de facteurs extérieurs, manque de marchés aux dimensions suffisantes, désarticulation et caractère hétérogène de sa structure de production et faiblesse des taux d'épargne et d'investissement.

5. La Bolivie est arrivée à cette situation par un processus qu'il convient d'examiner, car il recèle une leçon utile pour tous les pays du tiers monde.

6. Mon pays a participé à l'essor des prix des produits d'exportation de base, qui a eu lieu à la suite de l'expansion de l'économie mondiale et de la hausse des cours des hydrocarbures. De même, il a eu recours à des crédits extérieurs considérables, qui lui ont été accordés avec facilité grâce aux liquidités financières internationales qui existaient au cours de la dernière décennie.

7. Toutefois, l'expansion des ressources financières dégagées grâce à ce processus n'a pas été mise à profit dans l'intérêt des majorités nationales. Les minorités dominantes, étatiques et privées, ont utilisé les ressources provenant de l'exportation de nos matières premières et de la dette extérieure pour aggraver et renforcer l'inégalité sociale. De fait, elles ont dilapidé les ressources, laissant sans solution les grands problèmes du développement bolivien. Ces minorités ont utilisé les biens et services importés et nationaux dans le but d'imiter les schémas de consommation des pays à revenus élevés, négligeant l'investissement productif et laissant la grande majorité de la population se débattre dans la pauvreté.

8. L'affectation déformée et sectaire des ressources reposait sur deux faits principaux. Du point de vue économique, la politique suivie consistait à ouvrir l'économie aux courants commerciaux et financiers internationaux. Ce faisant, on prétendait que la Bolivie pourrait avoir accès aux ressources financières nécessaires à son développement et recevoir des biens manufacturés provenant des pays développés.

9. Cette politique économique, fondée sur l'opportunisme commercial et financier, a bénéficié de l'appui chaleureux des grands centres académiques des pays développés où l'on affirme encore que le principe des avantages relatifs et celui de la doctrine traditionnelle de la division internationale du travail représentent la meilleure voie vers le développement. Nos minorités dominantes ont pu ainsi couvrir de la vénérable tunique des principes scientifiques ce qui répondait à leurs intérêts égoïstes.

10. Mais cette politique économique antinationale n'a pu être élaborée et mise en application qu'à l'insu du peuple, et pour cela il a été nécessaire d'établir des dictatures inflexibles et régressives. Ce n'est que grâce à ces régimes qu'il a été possible de mettre en œuvre cette politique favorable aux groupes à revenus élevés.

11. L'analyse des événements économiques et politiques survenus dans mon pays au cours des dernières décennies met en relief de manière irréfutable la symbiose maligne qui s'est créée entre les intérêts extérieurs et les intérêts intérieurs. Les intérêts extérieurs souhaitent placer leurs produits et leurs prêts dans mon pays, guidés par leur esprit de lucre et sans se soucier du tout des conséquences que cela pourrait avoir. Les intérêts intérieurs ne cherchaient qu'à renforcer leur pouvoir, à s'enrichir davantage et à disposer des moyens nécessaires pour imiter de manière ostentatoire et insultante le mode de vie des grands centres industriels.

12. La crise internationale de ces dernières années a mis en relief la vulnérabilité même de la position périphérique que mon pays occupe dans le système économique international. Une fois disparus les stimulants extérieurs, l'économie bolivienne s'est effondrée et les symboles du prétendu développement passé sont tombés comme une coquille vide, prétentieuse et ridicule, qui cherchait sans succès à masquer les plaies de notre sous-développement.

13. Malheureusement, la Bolivie n'est pas le seul pays qui ait la charge accablante de la dette extérieure. Nous partageons cette préoccupation avec d'autres nations du tiers monde.

14. Dans le cas particulier de mon pays, il répugne à la conscience nationale que le peuple doive payer, au prix d'immenses sacrifices, une hypothèque contractée à son insu par des gouvernements illégitimes qui ont utilisé ces ressources pour se maintenir au pouvoir.

15. La décision juste qu'a prise l'Assemblée générale en vous élisant, monsieur le Président, a été confirmée par la manière remarquable dont vous dirigez les travaux de cette session. Vous représentez, avec la plus grande dignité, les meilleures traditions de la noble nation hongroise. Je vous prie d'accepter mes sincères félicitations.

16. Il m'est aussi particulièrement agréable de saluer, au nom du Gouvernement et du peuple boliviens, le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, fils éminent du Pérou et très proche ami de mon pays, où il a exercé des fonctions au début de sa carrière diplomatique exceptionnelle. Son accession au poste de secrétaire général a été accueillie par nous, Latino-Américains, avec une fierté légitime. Aujourd'hui, peu de mois après son entrée en fonctions, nous sommes plus que jamais convaincus de son dévouement et de son attachement total à la cause de l'Organisation des Nations Unies.

17. Il y a 30 ans, j'ai eu le privilège d'occuper cette tribune en qualité de vice-président de la République et chef de la délégation bolivienne auprès de l'Assemblée générale à sa septième session. En cette occasion [384^e séance], j'avais exprimé mon angoisse de voir l'Assemblée commencer ses travaux en ayant nettement conscience du fait qu'elle devait lutter

pour l'existence même de l'Organisation, dont le mandat principal était de faire régner une paix constructive pour tous les peuples de la terre.

18. Depuis lors, l'humanité a réalisé des progrès techniques extraordinaires et, pourtant, cette session nous trouve réunis à nouveau sous le signe inquiétant de l'insécurité. Les relations entre les hommes et les peuples n'ont pas évolué au rythme accéléré de la technologie. La paix n'a pas été conquise; la misère n'a pas été vaincue; la discrimination raciale n'a pas été éliminée; les droits de l'homme n'ont pas été respectés universellement; l'exploitation des hommes et des peuples n'a pas été éradiquée. En bref, les objectifs de l'Organisation des Nations Unies n'ont pas encore été atteints.

19. Le climat de tension, de violence et de méfiance dans lequel vit l'humanité n'incite pas à l'optimisme et le manque de confiance dans les organisations internationales et dans les efforts multilatéraux, loin de s'estomper, s'est étendu jusqu'à prendre des dimensions vraiment alarmantes. L'Organisation, dans laquelle l'humanité a placé tous ses espoirs, n'échappe pas à ce courant de division. Il existe aujourd'hui une tendance croissante à se passer de l'Organisation des Nations Unies, à contourner ses mécanismes et ses procédures et à méconnaître ses résolutions.

20. Cette réalité nous a été décrite sans détours par le Secrétaire général dans son rapport admirable sur l'activité de l'Organisation, dans lequel il nous lance la mise en garde suivante: "Cette tendance doit être inversée avant que nous n'attirions de nouveau sur nous-mêmes une catastrophe universelle et que nous ne nous retrouvions dépourvus d'institutions suffisamment efficaces pour y parer." [Voir A/37/1.]

21. Ce tableau de désolation s'assombrit davantage lorsque l'on observe l'accumulation sans bornes des armes nucléaires qui peuvent faire disparaître tout vestige de vie sur notre planète. La quasi-inexistence de négociations en vue de discuter un traité sur la limitation des armes stratégiques entre les deux pays les plus puissants de la Terre vient compléter cette situation inquiétante.

22. Comme si tout cela ne suffisait déjà pas, un nombre considérable de pays du tiers monde se sont embarqués dans une course aux armements qui enrichit les pays fournisseurs et appauvrit les acheteurs. La conséquence logique et déplorable de cette concurrence absurde est que des ressources colossales sont utilisées pour acheter des armements alors que les sommes destinées au développement économique et social sont chaque jour plus maigres.

23. On a suffisamment rappelé que si les ressources consacrées à l'accumulation d'armes nucléaires et à l'achat d'armes classiques et de matériel militaire, qui s'élèvent actuellement à la somme astronomique annuelle de 700 milliards de dollars, devaient être transférées à des programmes de développement, l'humanité pourrait éliminer l'extrême pauvreté.

24. J'espère qu'un jour, un jour lumineux et plein de promesses, nous, pays du tiers monde, déciderons ensemble de décréter un gel multilatéral de l'achat d'armements.

25. En 1952, le peuple bolivien a secoué la conscience du continent en prenant les armes contre un système d'oppression politique et de domination économique. C'est alors qu'est arrivé au pouvoir un gouvernement populaire et démocratique qui a restitué au peuple ses attributs souverains grâce à un véritable processus de libération nationale. Maintenant que la Bolivie s'est engagée à nouveau sur la voie de la révolution nationale, nous nous proposons fermement de faire reposer notre gouvernement sur les bases du pluralisme idéologique et de l'économie mixte. Nous permettrons en effet le libre jeu des idées politiques et nous respecterons l'initiative privée. Sur le plan international, nous nous proposons d'appliquer une politique tendant essentiellement à atteindre les objectifs universels de paix, de développement et de justice.

26. Avec sa nouvelle voix, la Bolivie encouragera avec ferveur les mouvements de libération nationale et se joindra à la grande lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néocolonialisme, le racisme et toutes les formes d'agression et de domination étrangères.

27. Mon gouvernement est convaincu que l'application des nobles principes de la Charte des Nations Unies par tous les Etats Membres permettrait d'assurer la paix et de garantir la sécurité internationale. Toutefois, on observe extrêmement fréquemment que des principes tels que ceux de la non-ingérence et de l'autodétermination sont violés par ceux qui se sentent suffisamment puissants pour s'arroger le rôle d'arbitre de la communauté internationale.

28. Voilà pourquoi le mouvement des pays non alignés, organisme destiné à cimenter les efforts déployés en commun par les pays du tiers monde pour lutter contre tout système d'oppression économique et politique, prend chaque jour davantage d'importance.

29. Nous observons avec découragement que deux pays membres du mouvement des pays non alignés, l'Iraq et l'Iran, continuent de verser leur sang dans une guerre fratricide, entraînant d'énormes pertes en vies humaines et en ressources. Mon gouvernement demande instamment à ces deux pays de rechercher une solution juste, pacifique et durable à ce conflit.

30. Nous avons accueilli avec une satisfaction profonde l'adoption, à une majorité écrasante, de la résolution sur les îles Malvinas et nous renouvelons notre solidarité la plus résolue avec le grand peuple argentin qui réclame de manière légitime l'exercice de sa souveraineté sur cette partie de son territoire national.

31. La crise grave qui affecte les pays frères de l'Amérique centrale est une source de préoccupation profonde pour mon gouvernement. La tension, les menaces et l'escalade de la violence sont autant d'éléments du conflit qui se déroule dans cette région et ne cesse de s'aggraver. Les ciments de la paix sont en train de se détériorer rapidement et la menace d'une guerre découle du manque de clairvoyance et de compréhension. L'heure exige le respect de la souveraineté de chacun des pays de la région ainsi que celui de leur droit de disposer librement de leurs ressources naturelles et d'effectuer des changements dans leurs structures politiques, économiques et

sociales. Aujourd'hui plus que jamais, il est essentiel de respecter les principes de non-intervention et d'autodétermination si l'on veut éviter à l'Amérique centrale une conflagration qui pourrait facilement s'étendre au-delà de ses frontières. La situation exige des initiatives de bonne volonté, telle que celle du Mexique et du Venezuela, qui offre des possibilités de trouver une solution politique et pacifique. Les peuples de cette région ont suffisamment souffert de régimes totalitaires pour avoir à supporter aujourd'hui le terrible fléau de la guerre.

32. L'affront que représentent pour la conscience de l'humanité le Gouvernement de l'Afrique du Sud et la pratique de l'*apartheid* doit cesser. Le défi arrogant que lance l'Afrique du Sud doit recevoir une réponse ferme et catégorique de la communauté internationale. De l'avis de mon gouvernement, il est nécessaire d'amplifier graduellement les sanctions jusqu'à convaincre l'Afrique du Sud qu'elle ne peut indéfiniment abuser l'Organisation et les peuples du monde. La ténacité de l'Afrique du Sud se traduit à nouveau dans son refus de se retirer de Namibie, en violation flagrante des résolutions adoptées aussi bien par l'Assemblée générale que par le Conseil de sécurité. Mon gouvernement rend hommage au peuple namibien et forme les vœux les meilleurs pour que sa longue lutte aboutisse à la victoire, en instaurant son indépendance authentique.

33. La Bolivie a appuyé par son vote le plan de partage de la Palestine et a reconnu l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Etat d'Israël, pays avec lequel nous entretenons actuellement des relations. Mais l'attaque récente du Liban par Israël a engendré chez nous une consternation véritable et la progression de ses troupes vers Beyrouth a suscité notre condamnation la plus catégorique.

34. Mon pays souscrit au principe de l'inadmissibilité de la conquête territoriale par la force et exige le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés. En même temps, mon gouvernement déclare qu'à son avis il n'y aura de paix au Moyen-Orient que lorsqu'on aura constitué l'Etat libre et souverain de Palestine. Nous reconnaissons l'Organisation de libération de la Palestine en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien.

35. La véhémence avec laquelle nous défendons le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force vient de notre dure expérience nationale et se fonde sur une vieille doctrine américaine : celle qui consacre le principe selon lequel la guerre ne crée pas le droit. En d'autres termes, cela signifie que l'agression, l'emploi de la force et la violence doivent être bannis.

36. Il y a plus d'un siècle que la Bolivie a souffert d'une guerre d'agression qui l'a laissée géographiquement sans littoral. C'était une guerre non provoquée et appuyée par l'impérialisme de l'époque. L'agression a porté ses fruits. Elle a permis à l'agresseur et aux intérêts des monopoles qui l'appuyaient d'exploiter les vastes ressources naturelles des territoires boliviens occupés et a laissé mon pays sans sortie souveraine sur la mer. Mais la Bolivie n'a jamais renoncé et ne renoncera jamais à son accès libre, souverain et utile à l'océan Pacifique. Telle est la cause nationale. Elle est également la cause de tout

un continent. Ce sera un jour — jusqu'à ce que nous obtenions justice — une cause de plus de la communauté internationale, comme l'a été la restitution du canal de Panama aux Panaméens, comme continue de l'être la réintégration des îles Malvinas à l'Argentine et de Gibraltar à l'Espagne, ou comme l'est la nécessité de constituer l'Etat de Palestine ou d'assurer l'indépendance de la Namibie et d'abolir le système d'*apartheid*.

37. La lutte du peuple bolivien pour s'assurer une sortie sur la mer sera finalement victorieuse, car c'est là ce que veut ma patrie, c'est ce que veut l'Amérique, c'est ce qu'exige la justice. L'adoption, il y a quelques jours, d'une quatrième résolution sur cette question par l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains prouve que la cause de la Bolivie progresse. Cette résolution confirme les trois résolutions précédentes, à savoir qu'il est dans l'intérêt de l'hémisphère de trouver une solution permettant à la Bolivie d'obtenir un accès souverain et utile à l'océan Pacifique.

38. Pour sa part, le mouvement des pays non alignés, lors de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenue à La Havane en septembre 1979, a reconnu le droit juste et légitime de mon pays de recouvrer sa sortie sur l'océan Pacifique dans le cadre d'une souveraineté pleine et entière. Cette déclaration a été réaffirmée à la Conférence des ministres des affaires étrangères qui s'est tenue à New Delhi en 1981, à la réunion du Bureau de coordination, tenue à La Havane cette année et à la dernière réunion des ministres des affaires étrangères présents à la session actuelle de l'Assemblée générale.

39. Le manque d'accès à la mer limite les possibilités de mon pays d'avoir sa part à l'avenir, non seulement des ressources alimentaires qui doivent venir des océans, mais aussi des richesses et des ressources énergétiques qui s'y trouvent accumulées. Il n'est pas juste de laisser en marge de la distribution des richesses marines en des circonstances telles que l'aggravation de la tendance déficitaire mondiale en ce qui concerne la production alimentaire et les matières premières obligera le monde à rechercher au fond des mers et des océans des sources futures pour assurer le bien-être et le progrès de l'humanité.

40. Si la situation politique internationale est chaotique et désolante, la situation économique est plus préoccupante et plus angoissante encore. Mais ce qui est pis, c'est que les nations qui sont à même d'aider à trouver une solution aux problèmes économiques semblent manquer de la volonté politique de le faire. La recherche de formules susceptibles d'aplanir les divergences entre les pays riches du Nord et les pays pauvres du Sud n'avance pas. Cancún avait créé l'illusion qu'on avait enfin jeté les bases de négociations globales devant mener les nations aux objectifs du nouvel ordre économique international. Mais depuis cette réunion rien n'avance. Certains pays du Nord continuent de s'opposer à la révision des mécanismes de décision et des règles opérationnelles d'institutions telles que le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, comme si ces institutions, créées en 1946, étaient dotées du don d'infailibilité et comme si rien ne s'était produit depuis lors. Mais le monde

actuel est bien différent et il faut par conséquent adapter les institutions d'hier aux impératifs d'aujourd'hui, comme le réclame avec raison et à juste titre le tiers monde.

41. Je sais que je ne dis là rien de nouveau. Je sais qu'il existe un consensus absolu pour reconnaître que la situation économique mondiale est d'une gravité que nous ne saurions ignorer. Je sais également que c'était le cadre central du débat général qui a eu lieu au début de la présente session. En même temps, aussi bien le Groupe des 77 que le mouvement des pays non alignés, lors de leurs réunions ministérielles, se sont déjà prononcés sur cette situation en signalant clairement les causes de la détérioration. Tout cela me dispense de me livrer ici à une analyse exhaustive de la crise. Je me bornerai donc à dire seulement que mon gouvernement se joint à ceux qui exhortent les Etats à s'attaquer résolument à cette situation. L'heure présente exige que nous nous entendions là-dessus. La solidarité entre les pays du Sud doit être renforcée. Le dialogue Nord-Sud doit s'intensifier et se traduire dans un accord.

42. La renaissance de la démocratie a ouvert de nouvelles perspectives riches en promesses pour le peuple bolivien qui est maintenant disposé à faire face, au prix d'énormes sacrifices, au problème économique et social dont je viens de parler. Mais cette entreprise n'aboutirait à aucun résultat si la Bolivie ne trouvait dans la communauté internationale une réponse appropriée à ses aspirations.

43. Mon gouvernement a pris un engagement à l'égard de son peuple : répondre à l'offre de son sacrifice par un effort gigantesque afin de vaincre le plus rapidement possible l'héritage tragique des dictatures du passé. Nous nous présentons devant la communauté internationale pour lui demander de nous aider dans cette entreprise.

44. Réprimer le trafic illicite des drogues est pour nous tous un devoir, pour les gouvernements des pays qui les produisent comme pour les gouvernements des pays où elles sont consommées. Il est inutile que je m'attarde sur les conséquences néfastes de ce commerce immonde et détestable. Son action corrosive nous affecte tous; ce trafic foment la corruption, conspire contre l'ordre politique, porte atteinte à la morale dans les pays d'où viennent ces drogues et représente une menace sociale grave pour les pays où elles sont en forte demande.

45. Le ton pessimiste avec lequel j'ai commencé cette déclaration découle des appréhensions de mon gouvernement en ce qui concerne la tendance de certains Etats à agir en marge de l'Organisation des Nations Unies, méconnaissant ses principes et ses buts. Je crois qu'il est nécessaire, devant cette attitude, de renouveler notre effort collectif pour rendre à l'Organisation son caractère de centre d'entente et de coopération internationale. Nous voulons que l'Organisation des Nations Unies soit forte et vigoureuse et donne toutes les directives nécessaires à la création d'un monde de paix et d'harmonie.

46. Que l'Organisation ne soit pas une flamme vacillante, mais le soleil radieux qui illumine le chemin des peuples vers la paix, le progrès et la justice.

47. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le

Président de la République de Bolivie de l'importante allocution qu'il vient de prononcer.

POINT 31 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de Palestine :

- a) Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien;
- b) Rapport du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la question de Palestine;
- c) Rapports du Secrétaire général

48. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à M. Massamba Sarré, du Sénégal, qui va faire une déclaration en sa qualité de président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et de président du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la question de Palestine.

49. M. SARRÉ (Sénégal) [Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et Président du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la question de Palestine] : Hier, la communauté internationale a célébré dans le recueillement et sous le signe de l'espérance la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Cet événement a été l'occasion pour la communauté internationale de réaffirmer, en termes sans équivoque, la nécessité pressante de trouver une solution juste et globale au problème palestinien qui a si tragiquement occupé le devant de la scène internationale singulièrement au cours des douloureux événements au Liban. C'est dans ce cadre qu'il convient de placer la septième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale tenue du 20 au 28 avril 1982, les 25 et 26 juin de la même année et du 16 au 19 août 1982, consacrée essentiellement à la question de Palestine. Il convient d'y ajouter les réunions du Conseil de sécurité portant sur la situation au Liban.

50. Je voudrais à ce stade exprimer le souhait qu'aujourd'hui, plus que par le passé, l'Assemblée se laisse guider par cette nécessité au moment où elle va se pencher sur le bilan de l'année écoulée, en référence à la question palestinienne. C'est là d'ailleurs une recommandation essentielle du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dont j'ai l'honneur de présenter le rapport [A/37/35]. Ce rapport exprime fidèlement les actions auxquelles le Comité s'est livré tout au long de l'année écoulée pour, d'une part, promouvoir l'application des recommandations de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre des droits inaliénables du peuple palestinien et, d'autre part, diffuser le maximum d'informations concernant lesdites recommandations basées sur les principes fondamentaux que voici : premièrement, la question de la Palestine est au cœur du problème du Moyen-Orient et on ne peut, en conséquence, envisager de solution au problème du Moyen-Orient si l'on ne tient pas compte des droits du peuple palestinien; deuxièmement, la réalisation des droits inaliénables qu'a le peuple palestinien de retourner dans ses foyers et d'accéder à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationale contribuerait à un règlement positif de la crise du Moyen-Orient; troisièmement, la participation de l'Organisa-

tion de libération de la Palestine [OLP], représentant unique du peuple palestinien, sur un pied d'égalité avec toutes les parties sur la base des résolutions 3236 (XXIX) et 3375 (XXX) de l'Assemblée générale est indispensable chaque fois que des efforts sont entrepris et que des conférences et délibérations sont organisées au sujet du Moyen-Orient; quatrièmement, l'acquisition de territoires par la force est inadmissible et, partant, Israël doit se retirer totalement et inconditionnellement des territoires arabes occupés; cinquièmement, une compréhension plus large de la juste cause du peuple palestinien est un facteur de paix et de stabilité dans la région affectée et, enfin, le droit des Etats de la région à vivre en paix et en sécurité doit être réalisé.

51. Comme on l'aura remarqué, ces recommandations, basées sur les principes et objectifs de la Charte de l'Organisation, préconisent le dialogue et la négociation pour le règlement juste, durable et global de la question palestinienne. Tout esprit de confrontation y est écarté.

52. Après l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 36/120, le Comité s'est fixé le but d'exécuter le plus fidèlement possible le mandat qui lui était assigné. A cet égard, il a opéré suivant les mêmes principes et les mêmes méthodes utilisés l'année dernière, c'est-à-dire : premièrement, invitation sans exclusive de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et observateurs auprès de l'Organisation — y compris Israël et l'OLP — à apporter leur contribution, selon la forme qu'ils auront choisie, aux travaux du Comité; deuxièmement, production d'un travail réaliste et équilibré, susceptible de faire avancer la mise en œuvre des droits inaliénables du peuple palestinien.

53. C'est ainsi qu'à la douzaine de pays et organisations qui ont continué de participer, cette année encore, aux travaux du Comité en qualité d'observateurs sont venus s'en ajouter d'autres tels que l'Equateur, la Tchécoslovaquie et le Niger.

54. Toutefois, le Comité a eu à regretter une fois encore le refus de collaboration des autorités israéliennes, bien qu'Israël soit l'une des parties les plus concernées par la solution de la crise du Moyen-Orient. Cette attitude est d'autant plus regrettable qu'à notre avis, ignorer un organe ou une décision de l'Organisation des Nations Unies du fait que l'on n'a pas voté pour la résolution qui l'a amené à l'existence pourrait, à la limite, bloquer le fonctionnement même de l'Organisation.

55. Comme par le passé, le Comité a, cette année encore, mené un certain nombre de démarches, aussi bien dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies qu'en dehors, en particulier auprès du Conseil de sécurité dont le concours actif est indispensable pour la mise en œuvre de la plupart de ces recommandations. C'est ainsi que dans une série de communications adressées au Président du Conseil de sécurité et relatives à des faits nouveaux intervenus dans les territoires occupés — tels que les plans d'Israël visant à vider toute une partie du désert du Néguev de tous les Bédouins palestiniens qui l'habitent, ou la fermeture de l'Université de Bir Zeit, ou la dissolution des conseils municipaux de Dura et de Naplouse, ou bien l'édification de nouvelles colonies de peuple-

ment sur la Rive occidentale du Jourdain — de même que lors de sa participation à différentes sessions du Conseil, le Comité a insisté auprès de cet organe pour qu'il réexamine ses recommandations et prenne une action qui puisse conduire à l'adoption de mesures justes et positives en vue de la solution de la question palestinienne.

56. Malheureusement, le Conseil ne s'est toujours pas prononcé sur cette question malgré le soutien apporté par la majorité de ses membres aux décisions de l'Assemblée générale.

57. Les membres du Comité ont certes à l'esprit les préoccupations de certains membres du Conseil et leur souci de ne pas nuire aux efforts de paix en cours. Cependant, cela ne devrait nullement être un prétexte pour maintenir perpétuellement le Conseil de sécurité dans l'immobilité. Au contraire, les récents progrès survenus dans la reconnaissance des droits du peuple palestinien devraient servir de stimulant et favoriser une action positive du Conseil, d'autant que les recommandations présentées par le Comité ne font que demander la mise en exécution des décisions et résolutions déjà adoptées par l'Organisation des Nations Unies et acceptées à un moment donné par chacune des parties directement ou indirectement intéressées à la crise du Moyen-Orient.

58. Les membres du Comité, pour leur part, s'attendent à ce que le Conseil reprenne, dès que les circonstances le permettront, son débat sur les recommandations de l'Assemblée générale afin d'aider à leur mise en œuvre, car l'adoption de celles-ci par le Conseil reste l'un des principaux objectifs du Comité.

59. Parallèlement à ces démarches, le Comité a eu à mener diverses actions auprès d'autres organes compétents de l'Organisation des Nations Unies. Ces organisations ont été invitées à se tenir prêtes à appliquer les recommandations du Comité et à prendre les mesures transitoires nécessaires pour éviter tout retard dans l'application desdites recommandations. Par ailleurs, le Comité a entrepris, conformément à son mandat, de procéder à une large diffusion d'informations sur ses travaux et sur les divers aspects du problème que pose la mise en œuvre des recommandations de l'Assemblée. En effet, il a paru nécessaire au Comité de continuer à montrer à de larges secteurs de l'opinion publique internationale que son but était de s'occuper de façon équitable et objective du problème des droits du peuple palestinien, lesquels, jusqu'à un passé récent, paraissaient laisser indifférent un large secteur de l'opinion publique internationale.

60. Dans cette perspective, le Comité a organisé trois séminaires dont l'un s'est tenu pour la première fois en Amérique du Nord, à New York, du 15 au 19 mars 1982, et les autres en Europe, à La Valette, du 12 au 16 avril 1982, et en Afrique, à Dakar, du 9 au 13 août de la même année. La contribution collective d'universitaires, de parlementaires et d'autres responsables de l'opinion publique internationale qui ont participé à ces manifestations a largement servi à faire connaître à l'opinion publique dans ces différentes régions les problèmes complexes et les multiples aspects que comporte la question de Palestine. Et je soulignerai ici en particulier l'"Appel en faveur d'une initiative de l'Europe occidentale au

Proche-Orient", publié à l'issue du séminaire de La Valette et signé par des parlementaires de la Belgique, de la France, de la Grèce, de l'Italie, de Malte et du Royaume-Uni.

61. Le Comité se propose de renforcer son action dans le domaine de l'information par de nouvelles émissions de télévision expliquant le but et les objectifs du Comité ainsi que certains aspects touchant la dimension et la place du fait palestinien dans le contexte de la crise du Moyen-Orient. Dans le même ordre d'idées, le Comité s'est fait représenter à diverses conférences internationales, notamment aux réunions du mouvement des pays non alignés tenues au Koweït, à La Havane et à Nicosie, et à la treizième réunion ministérielle de l'Organisation de la Conférence islamique tenue à Niamey. A ces différentes occasions, les représentants du Comité ont fait le point de l'évolution des travaux du Comité et ont noté avec satisfaction la disponibilité manifestée au cours de ces rencontres en faveur de leur application.

62. Nous nous sommes enfin activement attelés à la préparation de la Conférence internationale sur la question de Palestine, qui doit se tenir en 1983 au siège de l'UNESCO à Paris. De l'avis du Comité, cette conférence, à laquelle il importe d'assurer une participation universelle, devrait fournir à la communauté internationale une occasion exceptionnelle de guider de façon positive l'évolution de la situation dans la région et de promouvoir des moyens permettant d'assurer l'exercice effectif des droits légitimes du peuple palestinien. A cet égard, il serait bon que l'Assemblée générale invitât une fois encore tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à participer activement à la préparation et aux travaux de cette conférence internationale.

63. Comme je le soulignais au début de mon intervention, les récents événements survenus au Liban à la suite de l'invasion de ce pays par Israël et les massacres dans les camps de réfugiés de Sabra et de Chatila ont donné une nouvelle dimension à la question palestinienne. Par-delà toutes les considérations liées à ces événements, une constatation s'impose : le règlement équitable de la question de Palestine est l'unique voie du retour à la paix et à la stabilité dans cette région. Pour ce faire, un préalable s'impose : amener Israël à faire montre de moins d'intransigeance. Cette intransigeance a, jusqu'à maintenant, malheureusement réduit à néant tous les efforts déployés par la communauté internationale et toutes les propositions de paix faites en vue d'apporter une solution globale à ce problème. Israël, en effet, a montré par ses actions et ses déclarations qu'il ne souhaitait aucun règlement qui ne rencontrerait pas ses propres exigences. Dans la poursuite de ce dessein, ce pays brave l'opinion publique mondiale et agit en violation du droit international et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

64. Il est néanmoins réconfortant de constater que la communauté internationale commence à comprendre les véritables intentions d'Israël. Un autre signe encourageant est la prise de conscience du peuple israélien de la politique de défi de ses dirigeants.

65. Pour la restauration de la paix et de la stabilité dans la région, la communauté internationale doit

faire en sorte que le peuple palestinien puisse exercer ses droits inaliénables dans son propre Etat indépendant. Elle le doit à ce peuple, comme elle le doit aux victimes innocentes dont le sang a coulé inutilement. Elle doit également mettre en place des mécanismes appropriés, à même de garantir la sécurité des Etats de la région.

66. C'est le lieu de rendre hommage au Secrétaire général pour ses initiatives et efforts en vue de parvenir à une solution juste et globale de ce problème. En effet, dès son entrée en fonctions, il a attiré l'attention de la communauté internationale sur la gravité de cette question et la nécessité de lui trouver une solution juste et durable. Mieux, il ne cesse d'entreprendre des démarches dans ce sens. Il est de notre devoir et de notre responsabilité de l'assister dans ses efforts.

67. Le Sénégal, qui a l'honneur de présider ce comité, est résolument déterminé à appuyer tout effort qui tendrait vers le règlement juste de ce problème. Le chef de l'Etat sénégalais, M. Abdou Diouf, a eu à le rappeler il y a une dizaine de jours à l'occasion de la visite officielle que vient d'effectuer dans notre pays le Vice-Président des Etats-Unis, M. George Bush.

68. C'est également l'occasion pour les membres du Comité de rendre hommage à M. William Buffum, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale de qui relève la Division des droits des Palestiniens, service dirigé avec dévouement et compétence par M. Yogasundram assisté d'un personnel qualifié. Auprès de tous, nous avons toujours trouvé compréhension et coopération au service de la paix.

69. Je voudrais pour conclure réitérer la conviction des membres du Comité que la situation présente au Moyen-Orient n'autorise plus d'atermoiements et que la communauté internationale se doit de prendre ses responsabilités et d'ouvrir les portes de la paix au peuple palestinien représenté par l'OLP. L'histoire des négociations passées et présentes prouve qu'il n'existe d'autre option que celle-là.

70. L'Organisation des Nations Unies ne s'est jamais penchée sur la question du Moyen-Orient dans une conjoncture aussi favorable que celle que nous vivons à présent. En effet, au cours de cette année, nous avons assisté à l'émergence de propositions, initiatives et approches venant de différents horizons qui ont le mérite, abstraction faite de leur paternité, d'essayer de débloquer la situation. Prises dans leur ensemble, ces propositions, initiatives ou approches comportent des éléments contenus déjà dans les recommandations du Comité. Le contenu importe plus que l'origine, l'essentiel est d'arriver à un règlement juste et durable de la question palestinienne.

71. Par ailleurs, l'état d'esprit des divers belligérants, tout comme le développement actuel de la situation internationale laisse entrevoir, au-delà d'obstacles apparemment insurmontables, un processus évolutif qui semble autoriser un optimisme relativement confiant. Aussi, l'Assemblée devrait-elle saisir cette occasion pour lancer encore une nouvelle fois un appel au Conseil de sécurité afin qu'il approuve sans plus tarder, à la lumière de tous ces éléments, les recommandations qui ont été transmises par le

Comité et les considère comme base de solution de la question de Palestine. Ce faisant, le Conseil de sécurité accroîtra considérablement les chances d'un règlement pacifique au Moyen-Orient et marquera ainsi la fidélité du message historique adressé au monde, il y a de cela 30 ans, par les pères fondateurs de l'Organisation qui s'étaient assigné la noble mission de "préserver les générations futures du fléau de la guerre".

72. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je prie maintenant M. Victor Gauci, de Malte, rapporteur du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et rapporteur du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la question de Palestine, de bien vouloir présenter les rapports de ces comités.

73. M. GAUCI (Malte) [Rapporteur du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et rapporteur du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la question de Palestine] (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de présenter officiellement le huitième rapport consécutif du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien [A/37/35]. A cette occasion, je dois dire qu'il y a également le rapport du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la question de Palestine [A/37/49 et Corr.1] qui doit se tenir en 1983.

74. Je n'abuserai pas de la patience de l'Assemblée en expliquant les rapports de manière très détaillée et en ajoutant à ce que le Président a si clairement exprimé. Le cadre, l'objectif, la gravité et l'urgence du premier rapport sont maintenant connus de tous. Etant donné la nature des événements qui ont lieu sur place, étant donné l'impossibilité dans laquelle s'est trouvé le Conseil de sécurité de marquer des progrès tangibles, le Comité sur la Palestine a dû être prudent, faire bonne garde, éclairer l'opinion publique et s'efforcer inlassablement d'engager une action positive, essentiellement par l'entremise du Conseil de sécurité, afin de favoriser une solution durable et pacifique.

75. Le seul progrès réel que le Comité a pu constater l'an dernier, quelque important qu'il ait pu être, n'a malheureusement pas empêché le conflit énorme qui a atteint son apogée il y a à peine quelques mois et que l'on n'oubliera certainement jamais. Cela contraste avec la situation des six années précédentes où un espoir constant de progrès avait empêché, à tout le moins, que les hostilités ne s'étendent.

76. Qu'il me soit permis tout d'abord de souligner les facteurs complémentaires qui sont soumis à l'examen de l'Assemblée. Au cours de l'année considérée, le Comité et le Groupe spécial sur la Palestine ont ensemble procédé à trois nouvelles études, portant jusqu'ici leur total à 16. Ces études sont particulièrement pertinentes étant donné le cours des événements. Elles s'intitulent : premièrement, "Institutions sociales, économiques et politiques sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza"; deuxièmement, "Le statut juridique de la Rive occidentale et de Gaza" et, troisièmement, "Les colonies israéliennes dans la bande de Gaza et sur la Rive occidentale". Nous attirons respectueusement l'attention de tous

les Etats Membres sur ces études objectives. La demande pour ces études ainsi que pour celles publiées précédemment s'accroît d'année en année. Des mesures ont donc été prises non seulement pour les publier à nouveau mais également pour les publier en plusieurs autres langues.

77. Le Comité a également contribué à organiser trois séminaires, l'un aux Etats-Unis, un autre à Malte et le troisième au Sénégal. La participation à chacun de ces séminaires a été nombreuse et des études très poussées ont été présentées sur les divers aspects de la question de Palestine. Je citerai notamment la nature et la structure de l'OLP; les aspects historiques, politiques, juridiques, économiques et des droits de l'homme de la question de Palestine, dont des études séparées sur le statut de Jérusalem; la politique israélienne dans les territoires illégalement occupés; et enfin, le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la recherche d'une solution.

78. Le Comité s'est malheureusement heurté à des difficultés d'ordre pratique lorsqu'il s'est agi d'organiser le premier séminaire en Amérique du Nord, en dehors du Siège de l'Organisation des Nations Unies; par conséquent, il s'est tenu au Siège où, je dois l'avouer franchement, il a reçu beaucoup moins d'attention qu'il ne le méritait réellement. Le fait qu'un comité des Nations Unies sur la Palestine s'efforce d'encourager un dialogue libre et ouvert avec des particuliers ou des organisations s'intéressant à cette question, quelles que soient leurs opinions, a suscité peu de réaction. Le fait qu'un comité des Nations Unies œuvre inlassablement pour encourager le débat et faire la lumière sur des questions aussi fondamentales pour la paix régionale et mondiale n'a suscité aucun intérêt auprès des moyens d'information locaux.

79. En revanche, le Comité a fait l'objet de nombreux articles dans la presse lors des séminaires européen et africain qu'il a tenus à La Valette et à Dakar respectivement. Au cours de ces deux séminaires, un programme d'action a été mis au point et, au cours du séminaire de Malte, les parlementaires présents, représentant la plupart des idées politiques de l'Europe occidentale, ont spontanément adressé un appel urgent à leurs gouvernements respectifs, demandant une initiative européenne au Moyen-Orient. Je vais citer les mots prononcés lors de l'appel du séminaire de La Valette :

“Nous adressons de Malte un appel aux parlementaires, aux partis politiques, aux syndicats, aux mouvements de solidarité et aux intellectuels de la communauté européenne en leur demandant d'apporter leur appui à une initiative par laquelle les peuples d'Europe marqueront leur désir de voir le peuple palestinien vivre enfin dans sa propre patrie dans la paix, la liberté et la dignité.” [Voir A/35/37, annexe III.]

80. Une fois de plus, je suis heureux de dire que de telles déclarations, non seulement constituent un grand encouragement pour les membres du Comité mais également nous confirment dans notre conviction que, après une prise de conscience de la nature réelle de la question de Palestine, les participants et l'auditoire se sont trouvés être pleinement en faveur

des droits légitimes du peuple palestinien et désireux d'aboutir à une solution pacifique.

81. Conformément à la pratique établie les comptes rendus des séminaires ont été publiés et les rapports de chacun d'eux ont été annexés au rapport du Comité.

82. Un autre domaine de progrès notable est le fonctionnement interne du Comité, et de l'Unité. La charge de travail s'est grandement accrue, non seulement du fait des événements négatifs survenus dans les territoires occupés, mais aussi en raison de la prise de conscience et de la sympathie croissantes engendrées par le Comité en faveur du peuple de Palestine et de ses droits légitimes. Le Comité, par conséquent, s'est organisé d'une manière qui lui permette de tenir compte le mieux possible des demandes qui lui étaient adressées et l'Unité elle-même a été renforcée et promue au rang de Division. L'harmonie qui existe entre les membres du Comité et les membres du Secrétariat qui font partie de la Division des droits des Palestiniens est une source d'inspiration pour nous tous, M. Sarré, du Sénégal, assumant avec dévouement la présidence du Comité.

83. Ce qui est le plus significatif et le plus encourageant, c'est l'appui sans cesse croissant que les résolutions de fond sur la question de Palestine ont reçu de l'Assemblée générale depuis le jour où le Comité a été créé. Voici quelques chiffres. Avec des fluctuations annuelles mineures, qui sont fonction du texte des projets de résolution, le nombre de voix pour est passé de 93 en 1975 à 127 en 1982, soit une augmentation de 37 p. 100. Cela représente un raffermissement notable d'une base déjà solide. Le nombre de voix contre est passé de 18 en 1975 à 2 en 1982, soit une diminution de 900 p. 100. Les abstentions sont passées de 27 en 1975 à zéro au cours des deux derniers votes qui ont eu lieu pendant la septième session extraordinaire d'urgence de 1982, ce qui représente une diminution à l'infini. Si l'on additionne le nombre de voix contre et les abstentions, on voit qu'il est passé de 45 en 1975 à 2 en septembre de cette année, soit une diminution de 2 250 p. 100. Cela représente une diminution considérable de l'antagonisme envers les aspirations des Palestiniens à la justice qui leur a été refusée jusqu'à présent.

84. Cette reconnaissance internationale accrue de la juste cause du peuple palestinien et l'appui qu'elle reçoit à l'Organisation des Nations Unies vont de pair avec le progrès quantitatif et qualitatif constant obtenu par l'OLP qui a gagné dans les capitales mondiales une reconnaissance bilatérale qui est beaucoup plus grande que celle dont bénéficie Israël lui-même. En outre, nous sommes très reconnaissants de l'appui que plusieurs associations d'Etats, notamment le mouvement des pays non alignés et l'Organisation de la Conférence islamique, ont donné aux recommandations du Comité.

85. Compte tenu de cette évolution que j'ai décrite brièvement, notamment des votes à l'Assemblée, on pourrait penser que la tendance de l'opinion internationale sur cette question n'est pas très difficile à déterminer à l'heure actuelle. Le désir d'alléger les souffrances du peuple palestinien dans les territoires illégalement occupés, de relancer l'élan pour la paix et de reconnaître les insuffisances des approches retenues jusqu'à présent, tout cela s'est révélé

avec une insistance et une clarté remarquables depuis nos débats de l'année dernière, même si un certain nombre de pays influents hésitent encore à déterminer le moment et la portée des initiatives collectives ou individuelles envisagées.

86. En présentant le rapport du Comité à l'Assemblée lors de sa trente-sixième session j'ai déclaré :

“Le sentiment d'impuissance du Comité nous oblige à nous demander pendant combien de temps encore un comité des Nations Unies peut continuer à faire des recommandations, toujours adoptées à une large majorité par l'Assemblée générale mais qui sont considérées comme lettre morte et ne sont jamais mises en œuvre.

“La volonté des Nations Unies, en ce qui concerne le peuple palestinien, a été exprimée maintes et maintes fois. Cette volonté se renforce davantage chaque année et, cependant, l'appel de la communauté internationale continue de tomber dans l'oreille de sourds quand il s'agit d'appliquer cette volonté. Les institutions de cette organisation sont ignorées et perdent ainsi de leur crédibilité, ce qui ne facilitera certes pas notre tâche à l'avenir.

“Nous savons tous que les événements du Moyen-Orient n'ont jamais été suivis dans le passé, et ne le seront pas à l'avenir, d'une action décisive et constructive de la part du Conseil de sécurité. L'intransigeance manifestée par un Etat Membre et l'hésitation d'un membre permanent du Conseil de sécurité devant les réalités naissantes de la situation ne font qu'attiser le climat déjà incertain et dangereux régnant au Moyen-Orient. La communauté internationale dresse des plans de paix pour l'avenir, mais c'est un point de vue différent qui l'emporte au sein des milieux dirigeants.” [80^e séance, par. 64 à 66.]

J'ai aussi ajouté :

“Nous ne pouvons, par conséquent, que déplorer que cette organisation n'ait pas encore pu prendre de décision constructive sur la question [de Palestine]. Cette inertie tenace risque d'avoir de sérieuses conséquences non seulement pour la population du Moyen-Orient et la paix mondiale mais également pour les institutions mêmes de l'Organisation des Nations Unies.” [Ibid., par. 63.]

87. C'est peut-être précisément pour ces raisons qu'Israël, sentant son isolement croître et le Conseil de sécurité hésiter, a de nouveau pris les choses en mains illégalement et militairement afin de renverser le scénario en cours. Les événements sur place parlent malheureusement d'eux-mêmes. Israël s'en est effectivement chargé et voici l'aspect négatif : un bilan de régression permanente, et même d'assassinats en masse.

88. Les détails figurent tous dans ce rapport, et je ne vais pas les répéter, si ce n'est peut-être pour souligner les nombreuses violations indiquées par la Commission des droits de l'homme et énumérées aux pages 16 et 17 du rapport; elles sont complétées par les preuves abondantes qui figurent dans le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population dans les territoires occupés [Voir A/37/485 et Corr.1].

89. Par conséquent, le Comité a dû envoyer des lettres innombrables pour protester contre les pratiques israéliennes au cours de l'année passée, lettres trop nombreuses à notre goût, mais dont aucune n'était superflue. Plusieurs sessions de l'Assemblée et du Conseil ont dû être convoquées parce que, dans les territoires occupés, la répression et la violence se déchaînaient. Les universités ont été fermées, les hôpitaux et les écoles bombardés, des maires élus mutilés ou expulsés, des colonies de peuplements illégaux créées, triste chronique des événements qui laisse la région en proie au ressentiment. Quand pourrions-nous mettre fin à tant de souffrances humaines ?

90. La politique d'Israël dans les territoires illégalement occupés constitue une annexion *de facto*; les cartes anciennes ne sont plus reconnaissables. Pour reprendre les propres paroles de Meron Benvenisti :

“Begin” — assure-t-il — “n'a pas besoin d'appliquer la loi israélienne sur la Rive occidentale. Le système est si ingénieux que cela n'est absolument pas nécessaire. Nous avons déjà une annexion de fait et nous avons créé une société double : les domaines du Conseil local et régional avec les normes, les standards, les services et la démocratie israéliens et le reste pour les Arabes qui n'ont pas de droits politiques en vertu de l'administration civile.”

91. Devant toutes ces preuves qui s'accumulent chaque jour, le Conseil de sécurité n'a rien pu faire et Israël n'a pas tardé à aller encore plus loin.

92. Sous un prétexte futile et en vertu de ce que ses dirigeants ont atrocement qualifié d'“inspiration divine”, les Israéliens ont lancé une incursion militaire massive contre les civils palestiniens et libanais au Liban, qui s'est transformée en un enfer de combats, de destructions et de calamités. On ne saurait décrire avec de simples mots toutes les horreurs qui ont suivi. Si, vues sur les écrans de télévision, elles étaient difficiles à supporter, on peut à peine imaginer ce qu'ont pu éprouver les dizaines de milliers de victimes. Un exemple suffira : une photo prise sur place montre un groupe d'enfants morts, âgés de 1 à 6 ans. Comme l'a dit Oriana Fallaci :

“Le plus horrible, cependant, ce n'est pas le fait qu'ils sont si jeunes et qu'ils sont morts; c'est le fait qu'ils sont littéralement coupés en morceaux. Ici, un petit pied a été arraché au corps du plus petit; là, un petit bras a été arraché au corps du plus grand; là une petite main est ouverte comme pour demander grâce.”

93. Dieu soit loué, le carnage est maintenant passé, tout au moins pour le moment. Israël agit toujours dans une impunité arrogante, comme le maître militaire de la situation. Toutefois, le Comité — et, en fait, la communauté mondiale — ne peut que se demander combien de milliers de vies n'auraient pas été sacrifiées, combien de dommages n'auraient pas été causés, combien de dépenses en armements n'auraient pas été gaspillées, combien d'animosité n'aurait pas été engendrée si seulement le Conseil de sécurité avait agi à l'unanimité, sur la base des recommandations faites, il y a six ans, par le Comité — six années sanglantes de tourmente et d'agonie pour le peuple palestinien, qui est venu à l'Organisation

des Nations Unies en portant le flambeau de la paix pour nous demander notre aide, l'aide de chaque nation individuelle faisant partie de cette assemblée.

94. Le cynisme dont nous sommes témoins est à peine croyable. Le comportement international d'Israël est intolérable. Il découle d'un mélange fanatique de considérations bibliques et de sécurité, avancées de façon stridente par Israël et appuyées par des médias qui font peu de cas de la vérité et de la réalité. Dans l'interview que j'ai déjà citée, par exemple, Ariel Sharon affirme qu'Israël ne participe pas à la course aux armements, qu'il essaie simplement d'améliorer ses capacités de défense. Il a pitié d'un commandant qui doutait de la nécessité d'entrer dans Beyrouth. A l'instar de ses prédécesseurs, il prétend qu'il ne convoite pas un seul pouce du sol libanais; mais jusqu'à présent, pas grand chose n'a été fait pour prouver qu'Israël n'a pas un appétit vorace pour les territoires arabes qu'il occupe illégalement depuis 1967, voilà près de 20 ans, et qui sont soumis au contrôle de plus en plus serré d'Israël avec chaque mesure adoptée par la Knesset. Les soldats israéliens, dans des intentions sinistres, sont déjà équipés pour rester longtemps au Liban.

95. Il faut de toute urgence rétablir le bon sens au Moyen-Orient avant que le seuil nucléaire ne soit dépassé.

96. Le Comité avait détecté des signes positifs et des possibilités, il y a quelques années de cela, et le sacrifice de Beyrouth n'aurait pas eu lieu si on avait donné suite à ses recommandations positives, si la graine d'espoir ainsi plantée avait pu être nourrie par tous au lieu d'avoir été rejetée avec dédain par certains.

97. L'Organisation des Nations Unies — et c'est à son honneur — recherche inlassablement la paix. Donc, malgré l'échec le plus récent parmi une série d'échecs tragiques, le Comité, en dernier ressort, recommande la convocation de la Conférence internationale sur la Palestine à une date plus avancée que celle prévue à l'origine, en août 1983, à Paris. Les détails des travaux préparatoires figurent dans mon deuxième rapport [A/37/49 et Corr.1]. Les recommandations les plus importantes se trouvent au paragraphe 10, en ce qui concerne la participation à la Conférence, et au paragraphe 20, qui énonce ses objectifs. Le Comité espère qu'à cette heure cruciale, ces deux aspects seront appuyés par l'Assemblée.

98. Comme nous le savons tous et comme cette brève esquisse l'aura montré, il est évident que quelque chose ne va pas en Palestine. Ce berceau de la civilisation, cette terre d'inspiration spirituelle de paix et de fraternité, est devenue le centre du conflit, mais uniquement à cause de la belligérance flagrante d'Israël et de son image déformée de la paix. Par son attitude qui consiste à dire "pourquoi en rester là, puisque je peux m'en tirer?", Israël est allé beaucoup trop loin et on le lui a permis. Il est sur le point de vaincre la modération dans cette région et de plonger le monde encore plus avant dans le chaos économique et politique.

99. Mais aujourd'hui, enfin, devant ce tableau sombre et sanglant du carnage de Beyrouth, un cri universel de protestation sincère contre ce massacre insensé a finalement pénétré les allées du pouvoir, même en Israël. Des voix très influentes affirment

avec conviction que le moment est venu de mettre fin à cette politique et à l'incohérence du passé.

100. L'appel le plus poignant et le plus significatif pour une nouvelle approche est peut-être celui qu'a lancé, le 26 octobre, le romancier Amos Kenan dans un article publié dans le *New York Times*. Qu'il me soit permis de reprendre ses paroles :

"Tant que vous, Américains, nous aiderez à nous tenir debout, nous, Israéliens, ne pourrons pas nous tenir debout par nos propres moyens. Nous n'avons aucune chance d'avoir la paix tant que vous nous aiderez dans la guerre. Nous n'aurons aucune chance de rétablir nos relations avec nos voisins tant que vous nous aiderez à oublier qu'eux aussi sont des enfants légitimes de l'humanité et qu'eux aussi ont des droits légitimes.

101. Une solution, pour être durable, doit recevoir un appui quasi universel. Les éléments essentiels d'une solution pacifique ont été énoncés en termes généraux en tant d'occasions et par tant de dirigeants différents — tout récemment encore, de manière tardive et insuffisante, mais cela n'en a pas moins été apprécié, par le Président des Etats-Unis.

102. L'examen de la situation et les recommandations de la Ligue des Etats arabes lors de la douzième Conférence arabe au sommet, tenue à Fès en septembre [Voir A/37/696], montrent que les rangs se sont resserrés et qu'un engagement positif a été adopté à l'égard d'une formule pacifique pour le Moyen-Orient. C'est aussi ce qu'a fait l'Europe, de l'Est comme de l'Ouest. Les recommandations mêmes du Comité restent incomparables de par leur base juridique, leur suite logique, l'ensemble de leur contenu, l'appui international qu'elles ont reçu et le rôle efficace de l'Organisation des Nations Unies qu'elles prévoient dans leur approche graduelle. Il y a un vaste domaine d'entente dans ces déclarations et ces propositions.

103. En outre, il est maintenant abondamment prouvé que l'on ne saurait trouver de solution dans des conflits militaires périodiques résultant en une occupation armée de terres suivie de l'imposition de colonies de peuplement. On ne peut trouver de solution qu'en se fondant sur des principes internationalement acceptés et en particulier de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, l'un des 10 principes signés avec beaucoup d'éclat dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Helsinki en 1975, à peu près au même moment où les dirigeants palestiniens attiraient l'attention de l'Organisation des Nations Unies sur leur cause politique. Peut-être devons-nous nous rafraîchir la mémoire à propos de ce principe, qui stipule clairement que "tous les peuples ont toujours le droit, en toute liberté, de déterminer, lorsqu'ils le désirent et comme ils le désirent, leur statut politique interne et externe, sans ingérence extérieure, et de poursuivre à leur gré leur développement politique, économique, social et culturel."

104. C'est ce que les Palestiniens désirent, à juste titre. C'est ce que le Comité reconnaît et recommande. C'est ce qu'Israël semole décidé à refuser perpétuellement. Mais ni Israël, ni personne n'a le droit de défier la logique, les principes et la légalité. Au contraire,

chaque Etat Membre a l'obligation de lutter pour éliminer toute forme de violation du principe d'autodétermination des peuples.

105. J'ai déjà indiqué par le passé, et j'ai répété aujourd'hui, que les diverses propositions avancées ont beaucoup en commun et peuvent être considérées comme complémentaires. Toutefois, elles n'ont pas eu l'occasion de se concrétiser d'une manière générale et concise pour servir de base à notre action. Après un examen approfondi et lucide, la Conférence internationale sur la question de Palestine qui doit avoir lieu l'année prochaine à Paris pourrait établir et définir clairement, sans équivoque, les paramètres d'une solution pacifique et marquer ainsi du sceau de l'approbation universelle ces propositions et les moyens efficaces de les mettre en œuvre.

106. Il est tard, mais pas trop tard pour commencer à édifier la paix, non pas en se fondant sur la force des armes mais, au contraire, sur le bon sens et la raison. Les protagonistes — tous les protagonistes — en seront les principaux bénéficiaires, mais le monde entier respirera alors plus librement et nous aurons également donné à l'Organisation des Nations Unies, notre seule et unique organisation, un élan immense.

107. Car, rappelons-le une fois encore, la paix est le leitmotiv de l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation elle-même est le centre de l'harmonisation des actions entreprises par les nations pour atteindre leurs objectifs communs. Il ne saurait y avoir de cause plus commune que la réalisation par le peuple palestinien de son droit d'occuper sa place légitime dans la famille des nations.

108. Ceux d'entre nous qui souhaitent véritablement la paix au Moyen-Orient ne peuvent demeurer plus longtemps indifférents à la juste cause des Palestiniens; la première mesure essentielle consiste à reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien et à redresser les résultats de la répression et de l'injustice israéliennes. Dans cette tentative, aucune nation ne saurait rester à l'écart. Le projet de conférence internationale à Paris prévoit cette base et cette possibilité de justice et de paix au Moyen-Orient.

109. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à l'Observateur de l'Organisation de libération de la Palestine, conformément à la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale, du 22 novembre 1974.

110. M. KADDOUMI (Organisation de libération de la Palestine) [*interprétation de l'arabe*] : Prenant pour la première fois la parole à la présente session de l'Assemblée générale, je suis heureux, Monsieur le Président, de vous adresser mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée. J'en suis d'autant plus heureux que des liens puissants nous unissent à votre pays ami, liens fondés sur les principes de la solidarité avec la lutte contre le colonialisme et l'impérialisme et du droit des peuples à l'autodétermination et à la préservation de leur indépendance nationale. Je suis certain qu'avec votre expérience et vos grandes connaissances, vous saurez accomplir avec habileté et compétence la mission qui vous a été confiée par l'Assemblée générale.

111. Je suis également heureux d'exprimer notre vive reconnaissance au Secrétaire général pour les

nobles efforts qu'il déploie au service de la cause des peuples et de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte et aux principes des Nations Unies.

112. Je ne saurais manquer d'exprimer nos vifs remerciements et notre gratitude à M. Sarré, président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, ainsi qu'à tous les membres du Comité, pour leurs efforts précieux et leur rôle positif dans la recherche d'une formule internationale appropriée pour un juste règlement de la question de Palestine conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

113. L'Assemblée générale se réunit une fois de plus pour examiner la question de Palestine à sa présente session, après avoir repris trois fois cette année sa septième session extraordinaire d'urgence, à la demande des Etats Membres, pour examiner cette même question. Hier, ici même, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, et dans diverses parties du monde, a été célébrée la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, conformément à une décision prise par l'Assemblée de la faire chaque année le 29 novembre [*résolution 32/40 B*]. Nous avons tous entendu le message adressé en cette occasion par M. Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'OLP, message dans lequel il a parlé en détail des événements au Liban, de la collusion de certaines puissances et de la situation au Moyen-Orient dans son ensemble. La célébration de cette Journée, à laquelle la communauté internationale tout entière a participé, et tout le temps que celle-ci consacre à l'examen de la question de Palestine ont une grande signification pour le peuple palestinien et renforcent sa foi dans la justice de sa cause, sa confiance en l'avenir, dans sa victoire inévitable et dans la certitude d'exercer ses droits inaliénables, y compris celui de retourner dans sa patrie pour exercer son droit à l'autodétermination et celui de créer son Etat de Palestine indépendant, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Par ailleurs, tout le temps que l'Organisation a consacré à l'examen de la question de Palestine — nulle autre question ne l'a autant occupée — montre clairement combien la communauté internationale est soucieuse de mettre fin à l'agression et à l'oppression dont le peuple palestinien continue d'être l'objet. Cela reflète également l'intérêt que la communauté internationale porte à la situation au Moyen-Orient, dont la question de Palestine est au centre de la lutte qui s'y déroule, étant donné que la situation y est grave et menace la paix et la sécurité du monde entier. Bien entendu, toutes les résolutions et déclarations de l'Assemblée générale ont nettement montré, sans le moindre doute, que la politique agressive et expansionniste d'Israël, son aventurisme militaire, son mépris des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et ses violations flagrantes des principes du droit international, de la Charte des Nations Unies et des droits de l'homme sont seuls responsables de la tension permanente au Moyen-Orient, de la menace constante à la paix internationale, des crimes horribles commis contre le peuple palestinien en Palestine et au Liban et des souffrances tragiques de millions de personnes qui ont été chassées de leur patrie par Israël, dont les terres ont été confisquées par Israël

et qu'Israël a poursuivies par terre, par mer et par air. Israël a tué certaines d'entre elles, en a expulsé, emprisonné et torturé d'autres, leur a refusé le droit de vivre dans leur pays dans la liberté et la dignité, menant ainsi une véritable guerre de génocide contre un peuple pacifique, le peuple palestinien. Il est regrettable qu'Israël ait pu commettre tous ces actes barbares, qui sont contraires à toutes les lois, toutes les normes, toutes les religions et tous les principes moraux, sans rencontrer de dissuasion efficace et avec le plein appui politique, économique et militaire d'une superpuissance qui est censée être responsable, de par sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et du respect de la Charte des Nations Unies : je veux dire les Etats-Unis d'Amérique.

114. Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies a été liée d'une façon particulière et sans précédent à la question de Palestine qui a été inscrite en permanence à l'ordre du jour de l'Organisation depuis 1947 jusqu'à aujourd'hui. Cette question a été longuement débattue à l'Organisation, que ce soit au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale ou au sein de ses comités ou institutions spécialisées, et a mené à l'adoption de nombreuses résolutions. Malgré ces longues années d'efforts continus et de souffrances humaines, il ne semble toujours pas que le cycle de la violence et du terrorisme qu'Israël et ses alliés ont lancé contre le peuple palestinien jusqu'à ce jour soit sur le point de se terminer.

115. La question de Palestine a suscité tous ces efforts et a soulevé cet intérêt mondial car son importance est unique dans la vie internationale contemporaine étant donné ses dimensions politiques, légales et humaines ainsi que son caractère de libération. Elle constitue également un défi constant à la conscience universelle et à la capacité de l'Organisation des Nations Unies de réaliser les objectifs de sa Charte et de faire respecter ses résolutions.

116. Le 29 novembre 1947 représente peut-être le début de l'examen par l'Organisation des Nations Unies de la question de Palestine. Ce jour-là, l'Assemblée générale a adopté la résolution 181 (II) partageant la Palestine en deux Etats : un Etat juif et un Etat palestinien arabe. Par la suite, l'Assemblée générale a adopté la résolution 194 (III), qu'elle a réaffirmée sans relâche depuis lors, en soulignant le droit des réfugiés palestiniens de retourner dans leurs foyers d'où ils avaient été chassés par la force, ainsi que le droit à une compensation pour ceux qui ne souhaitent pas y revenir. Il est vraiment tragique que, bien que 35 ans se soient écoulés depuis l'adoption de cette décision, l'agression israélienne contre le peuple palestinien se poursuive et que les réfugiés, dont le nombre s'est accru, attendent toujours de pouvoir rentrer dans leurs foyers. En outre, le peuple palestinien n'a pas encore pu exercer le droit de vivre une existence libre et digne et d'établir un Etat indépendant qui soit le sien, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

117. Comme je le disais au début de cette déclaration, nous pensons que l'inscription permanente de la question de Palestine à l'ordre du jour de l'Organisation depuis tout ce temps — bien que les Etats-Unis

se soient efforcés de compromettre et de faire échouer les travaux du Conseil de sécurité, ce qui a paralysé son efficacité dans ce domaine — revêt une signification très importante car la communauté internationale réclame la justice. Elle refuse d'accepter une situation qui se fonde sur la force, l'oppression et l'agression et elle ne saurait non plus accepter les tentatives d'imposer une volonté unilatérale à notre organisation internationale.

118. La responsabilité de la communauté internationale, comme elle est représentée à l'Organisation des Nations Unies, est claire et reconnue en ce qui concerne les questions liées à la libération des peuples et à l'application du droit à l'autodétermination, qui représente l'une des pierres de touche de l'ordre politique international incarné par les buts et les principes de la Charte des Nations Unies.

119. Depuis de longues années, le peuple palestinien souffre de tous les types d'oppression. Il a dû supporter l'exil et le terrorisme et ses droits politiques et humains les plus fondamentaux lui ont été refusés. En conséquence, notre peuple a dû exercer au cours des ans son droit légitime à l'autodéfense et à la lutte contre l'agression par tous les moyens, selon les décisions de l'Organisation des Nations Unies. Le peuple palestinien a dû consentir de grands sacrifices humains dans cette lutte longue et ardue qu'il a menée malgré une inégalité des forces jamais vue. Il a pu ainsi, avec l'aide des peuples frères amis et épris de liberté à travers le monde, révéler au grand jour les mensonges de la propagande sioniste, démasquer Israël et ses alliés impérialistes et prouver au monde entier que seul Israël constituait le principal obstacle à la paix.

120. Au cours de ces dernières années, la lutte du peuple palestinien s'est cristallisée et ses objectifs et instruments principaux ont été définis. Son identité nationale et indépendante a été renforcée. L'OLP, en tant qu'unique représentant légitime du peuple palestinien, a obtenu la reconnaissance de l'Organisation des Nations Unies et de la grande majorité des Etats du monde, à l'exception des Etats-Unis, qui persistent à nier cette réalité incontestable.

121. En luttant contre l'occupation israélienne, le peuple palestinien a également déjoué tous les complots de l'agresseur, particulièrement le prétendu plan d'autonomie qui n'est qu'un mensonge de plus d'Israël destiné à masquer son occupation continue et son annexion définitive de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, comme cela s'est produit à Jérusalem et dans les hauteurs du Golan. Israël n'a pas réussi à faire considérer l'OLP comme une organisation terroriste; il n'a convaincu personne. Il est clair désormais que l'OLP est l'incarnation vivante et civilisée d'un grand peuple, le peuple palestinien, qui sait quels sont ses objectifs et qui lutte pour ses droits, ces mêmes droits qui ont été reconnus par les peuples du monde et par l'Organisation des Nations Unies elle-même dans toutes les résolutions qu'elle a adoptées depuis 1947 jusqu'à ce jour.

122. Avec notre persévérance héroïque et les grands sacrifices que nous avons consentis, nous avons écrit une nouvelle page dans l'histoire de la lutte des nations qui se sont dressées contre l'occupation étrangère, le colonialisme, le racisme et le fascisme

à travers les âges, pour l'application des principes de l'Organisation des Nations Unies qui visent à instaurer un monde de justice, de paix et de sécurité. Alors qu'Israël agissait d'une manière sauvage et barbare sans précédent, en violant à la fois l'esprit et la lettre des principes du droit international, des droits de l'homme et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, l'OLP, le représentant du peuple palestinien qui en a été la victime, poursuivait sa lutte avec le sens le plus élevé de ses responsabilités et le plus grand respect de la légalité internationale à laquelle elle est attachée.

123. En outre, je sais que tous les membres sont pleinement conscients du rôle positif et constructif joué par l'OLP pour assurer la paix de plusieurs régions où règne la tension internationale. L'OLP s'est toujours montrée bien disposée à l'égard des forces internationales qui veulent aider à établir la paix au Moyen-Orient sur la base des principes et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies comme sur la base du cadre défini ici. Le Conseil national palestinien, lui aussi, qui est l'organe suprême du peuple palestinien, a confirmé à sa quinzième session qui s'est tenue au mois d'avril 1981 que pour parvenir à la paix au Moyen-Orient, l'élément central était l'OLP en tant que seul représentant du peuple palestinien, et que son objectif était le retour de ce peuple dans sa patrie, c'est-à-dire le droit de constituer son propre Etat indépendant sur son sol national, en application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

124. Dans ce contexte, l'OLP s'est félicitée de la déclaration commune faite en octobre 1977 par l'Union soviétique et les Etats-Unis, comme nous nous sommes félicités aussi de l'initiative du président Leonid Brejnev qui a souligné le rôle essentiel de l'OLP dans la solution de la crise du Moyen-Orient et du problème de Palestine, ainsi que la nécessité pour le peuple palestinien d'exercer tous ses droits inaliénables, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies touchant à la question de Palestine et au rôle qui incombe à l'Organisation dans le règlement de ce problème.

125. Enfin, l'OLP, en tant que membre de la Ligue des Etats arabes, a participé à la douzième Conférence arabe au sommet qui s'est tenue à Fès. Cette conférence a établi le cadre du retrait d'Israël des territoires arabes et palestiniens occupés et a proposé un plan arabe de paix pour le Moyen-Orient.

126. Pour ce qui est de l'initiative récente du président Reagan, du 1^{er} septembre dernier, je dirai qu'elle montre que le point de vue des Etats-Unis a un peu progressé. Cependant, cette initiative est dépourvue d'un élément fondamental sans lequel il ne peut y avoir aucun juste règlement d'ensemble de la question du Moyen-Orient, je veux parler de la reconnaissance de l'OLP et de son rôle en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien, de la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris son droit d'établir son propre Etat indépendant, et de la nécessité du retrait total et inconditionnel d'Israël des terres arabes et palestiniennes occupées, y compris Jérusalem.

127. L'OLP a quitté Beyrouth politiquement et militairement forte. Malgré le siège criminel qui lui

a été imposé pendant trois mois, en dépit des tentatives d'affaiblir ses habitants, bien que toute une campagne de meurtre et de destruction sans précédent dans l'histoire ait été lancée contre la ville, malgré l'utilisation jour et nuit, par l'envahisseur israélien, de bombes au phosphore, de bombes-grappes et de bombes à implosion de fabrication américaine ainsi que d'autres armes internationalement interdites, et ce pendant deux mois et demi, contre la population civile de la ville héroïque de Beyrouth et contre les camps de réfugiés, les combattants palestiniens et libanais ont résisté et, dans cette lutte héroïque, ont fait preuve d'une bravoure qui leur a mérité le respect et la gratitude de tous les peuples du monde épris de liberté et d'honneur. Quant aux fascistes et racistes israéliens, ils demeurent au ban des accusés, les mains tachées de sang, du sang des femmes et des enfants, alors que les clameurs et les cris d'agonie des milliers de leurs victimes résonnent toujours aux oreilles de ceux qui, à travers le monde, ont une conscience humaine.

128. Incapable de pénétrer dans Beyrouth par la force, après que la résistance palestinienne se fut retirée afin de protéger et de sauver la population civile, après avoir obtenu des garanties américaines et internationales qui, malheureusement, n'ont pas été honorées par la suite, Israël a déchaîné toute sa haine et sa mentalité fasciste dans un massacre horrible à Sabra et Chatila, massacre qui demeurera à jamais comme une flétrissure sur le front de tous ceux qui l'ont organisé, facilité et exécuté et de tous ceux qui, faisant la sourde oreille, ont tourné le dos devant le pire des crimes, l'assassinat collectif, commis de sang froid, de milliers de civils palestiniens et libanais non armés. Il est vraiment regrettable que, des mois après cet horrible massacre, les criminels israéliens n'aient pas encore été châtiés et puissent préparer de nouveaux massacres, insensibles à la condamnation et aux protestations du monde. Pour Begin, Sharon et leurs bandes de terroristes, les massacres et crimes de génocide ont toujours été des préceptes fondamentaux de la politique sioniste israélienne depuis le début. L'histoire de Begin, de Sharon, de Shamir et de leurs groupes de terroristes abonde de preuves historiques témoignant de manière catégorique de cette affirmation, à commencer par le massacre de Deir Yassin en 1948, suivi des massacres de Qibya en 1953, de celui de Kafr Qasim en 1956 et enfin, du massacre de Sabra et Chatila en 1982.

129. Israël, qui a violé la souveraineté du Liban et cherché à saper l'intégrité territoriale de ce pays, ne poursuivait pas seulement l'objectif de juguler la révolution palestinienne, mais aussi le Liban, sa population et ses terres. Sinon, pourquoi persisterait-il à demeurer au Liban ?

130. Bien que trois mois se soient écoulés depuis que les combattants palestiniens ont quitté Beyrouth, Israël tarde à se retirer afin d'imposer un traité de paix peu enviable au Liban, ainsi que des dispositions de sécurité allant à l'encontre de la souveraineté libanaise.

131. Récemment encore, Israël a commencé à détourner les eaux du Litani dans le but de les utiliser et de les exploiter. Israël a encouragé la tension religieuse dans le but de détruire l'unité du Liban et de pousser les Libanais à une guerre fratricide afin de

pouvoir continuer son occupation et contrôler le Liban.

132. Pleinement consciente de ses responsabilités à l'égard, tout d'abord, du peuple palestinien, puis des peuples du monde et, partant, à l'égard de la paix et de la sécurité internationales, convaincue d'être dans son bon droit et se fondant sur l'appui écrasant qu'accorde la communauté internationale au peuple palestinien et à ses droits inaliénables, l'OLP a participé pleinement et efficacement à la douzième Conférence arabe au sommet au cours de laquelle une proposition arabe de paix a été présentée. Cette proposition s'inspire des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies concernant la question de Palestine, notamment des résolutions 3236 (XXIX) et 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale et de toutes les autres résolutions aux termes desquelles il est fait état de la nécessité d'un retrait complet et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés, y compris Jérusalem, et de la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant. Toujours aux termes de ces résolutions, il importe que l'OLP soit reconnue comme étant le seul représentant légitime du peuple palestinien et qu'elle participe, sur un pied d'égalité, à tous les efforts internationaux déployés dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies afin d'instaurer la paix au Moyen-Orient.

133. Toutes les nations du monde se sont félicitées de cette proposition arabe de paix, qui repose sur la légitimité internationale. Cette proposition a été considérée comme représentant une réalisation très positive et une formule juste et acceptable pour tous ceux qui souhaitent véritablement que la paix soit instaurée dans la région du Moyen-Orient et dans le monde.

134. Quelle est, en revanche, la position véritable d'Israël ? Qu'a proposé ce terroriste qu'est Begin — ou, plutôt, qu'ont proposé les Gouvernements israéliens qui se sont succédé depuis 1948 — pour le peuple palestinien ?

135. Nous n'avons pas besoin de revenir à ce qu'était l'idéologie sioniste avant la création d'Israël, idéologie qui offrait une conception raciste du peuple palestinien et qui invoquait "une terre sans peuple pour un peuple sans terre". Tout le monde sait que cela est un énorme mensonge et tout le monde est au courant de la manière dont on a essayé de leurrer l'opinion publique, même les Juifs, en fabriquant de toutes pièces des faits historiques. Et c'est ainsi qu'on a fait du peuple palestinien un peuple sans terre.

136. Depuis de longues années, Israël a recours à un autre énorme mensonge pour masquer ses véritables intentions agressives, à savoir que les Arabes et les Palestiniens veulent détruire Israël. Certains s'y méprenaient encore jusqu'en 1956, date à laquelle Israël a envahi le territoire égyptien. De nouveau, en 1967, Israël a perpétré ses actes d'agression contre les terres d'Egypte, de Syrie et ce qui restait de la Palestine. Il y a quelques mois, Israël s'est attaqué aux terres d'un autre Etat arabe, l'Etat frère du Liban, détruisant villes et camps, déplaçant et tuant des civils, Palestiniens et Libanais. D'ailleurs, Israël est encore présent dans ce pays, essayant d'imposer

ses conditions et son hégémonie au Liban et à toute la nation arabe.

137. Golda Meir, ancien premier ministre d'Israël, disait un jour : "Qui sont les Palestiniens ? Je n'en ai jamais entendu parler." Menachem Begin, premier ministre actuel d'Israël, en est venu à dire : "Où se trouvent les Palestiniens ? Je ne connais aucun Palestinien, sauf nous-mêmes." Il voulait dire par là que les Israéliens sont les Palestiniens.

138. Et je pose la question directement : Est-il un seul parmi les Gouvernements israéliens qui se sont succédé au cours de ces 35 dernières années qui ait simplement recherché l'établissement de frontières sûres et reconnues pour Israël ? Y a-t-il eu un seul de ces gouvernements qui ait jamais offert un choix quelconque au peuple palestinien si ce n'est le meurtre, le déplacement, l'annexion, la confiscation de terres, la prison, les camps de concentration et le déni persistant de l'identité nationale du peuple palestinien et de ses droits nationaux inaliénables ?

139. Enfin, se fondant sur une théorie raciste répugnante conçue pour préserver uniquement l'élément juif dans l'Etat d'Israël, empêchant ainsi un grand nombre d'Arabes palestiniens de rester en Israël en tant que citoyens — cette même théorie qui, par le passé, a causé la tragédie vécue par les Juifs eux-mêmes —, le parti travailliste israélien, dont les appétits sont insatiables, a offert un plan dénaturé à la population de la Rive occidentale et de la bande de Gaza; ensuite Begin a offert un plan d'autonomie à cette même population. Selon cette proposition pour le moins insolite, l'on ne reconnaîtrait pas aux Palestiniens qui restent sur leurs terres le droit à la souveraineté sur ces terres ou sur les ressources en eau provenant de ces terres; ils n'auraient d'autre droit sur leurs terres que celui de ramasser les ordures, nettoyer les rues et servir leurs maîtres "hébreux".

140. En outre, les Palestiniens qui restent dans la bande de Gaza et sur la Rive occidentale se voient interdire d'espérer ou même de rêver qu'un jour ils pourront vivre dans une patrie libre et un Etat indépendant. S'ils le font, ils risquent d'être expulsés et déportés sous prétexte qu'ils ont fait serment d'allégeance à l'OLP.

141. Voilà quels sont les faits. Comme l'Assemblée générale s'en rend compte, ils sont très différents — totalement différents — des faits dénaturés rapportés par les médias contrôlés par les milieux sionistes et impérialistes.

142. Ainsi donc, les Palestiniens n'existent pas; ils sont une illusion, un mythe inventé par les gouvernements arabes pour détruire Israël; ou bien encore, on les dépeint comme des tueurs et des terroristes; dans le meilleur des cas, on les dépeint simplement comme des gens qui, par hasard, un hasard qui dure depuis des milliers d'années, se trouvent sur les terres appartenant historiquement à Israël et qui, par conséquent, méritent seulement d'être anéantis ou chassés, à moins qu'ils n'acceptent la souveraineté et le contrôle du peuple élu en ce qui concerne leur vie, leur avenir et leur capacité.

143. Le rapport distribué il y a quelques jours par le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés [A/37/485], qui

n'est que l'un des nombreux rapports établis par des commissions internationales, donne une idée très claire des actes des autorités israéliennes d'occupation : oppression, confiscation de terres et violation des droits de l'homme sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza occupées. Mais ce rapport n'est que la partie visible de l'iceberg dans la série d'enquêtes effectuées par différents comités internationaux dont tous ont abouti à la même conclusion : Israël est coupable de violations des droits de l'homme, de manière flagrante, préméditée et continue; Israël viole le droit international ainsi que les buts et principes de la Charte des Nations Unies sans que l'on fasse quoi que ce soit pour l'arrêter ou l'en dissuader.

144. Israël, systématiquement depuis plus de 30 ans, poursuit une politique de génocide par des tentatives incessantes de détruire le peuple palestinien. A cet égard, depuis 1967, les autorités israéliennes d'occupation ont promulgué plus de 1 000 décrets militaires qui, tous, ont changé les lois qui étaient en vigueur dans les territoires occupés. C'est là une violation du droit international car la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre interdit à toute puissance d'occupation d'apporter des changements dans les territoires qu'elle occupe.

145. Le peuple palestinien sous occupation israélienne vit dans des conditions qui sont un travestissement incroyable du droit. Les autorités israéliennes se fondent surtout sur les lois d'urgence du Mandat britannique qui ont été décrites par un ancien Ministre de la justice d'Israël comme étant des lois rappelant le nazisme. Et si ces lois ne répondent pas aux objectifs de l'occupant, les autorités militaires règlent la question en promulguant un décret "légitimant" ainsi tout ce que veut l'occupant. Cette situation, qui ne peut être décrite que comme la loi de la jungle, a permis à Israël d'occuper plus de la moitié des terres, de s'emparer de plus de 80 p. 100 des ressources en eau et d'établir 130 colonies de peuplement sans compter les autres colonies envisagées. Israël a annexé Jérusalem, expulsé des professeurs d'université et des maires élus; il a dépossédé des familles, arrêté des enfants, changé les livres d'histoire et les noms des villes et des villages; il a augmenté le nombre des prisons et des centres de détention; il a semé la haine et la violence partout. Cependant, malgré ces faits catégoriques, Israël continue de se cacher la tête dans le sable, comme si cela pouvait changer la réalité.

146. Le peuple palestinien est une réalité et il est bien déterminé à obtenir tous ses droits, même si cela doit prendre du temps. En outre, il est prêt à consentir de nouveaux sacrifices dans ce but, d'autant plus qu'il bénéficie de l'appui de la communauté internationale et de tous les peuples du monde et qu'il lutte dans le cadre de la légitimité internationale. L'OLP est une réalité puissante que l'on ne peut ni méconnaître ni tenir à l'écart. Le peuple palestinien lui a donné toute sa confiance et toute son unanimité. L'OLP bénéficie de la reconnaissance internationale qui dépasse de loin celle dont jouit Israël. Les événements et le combat de ces dernières années ont prouvé que toute tentative de détruire l'OLP est vaine. L'OLP n'a pas été détruite. En outre, une solution aux problèmes de la Palestine et du Moyen-Orient ne peut

être réalisée sans la pleine participation de l'OLP, comme l'Assemblée générale l'a, à maintes reprises, réaffirmé.

147. Quant aux arguments répugnants concernant la "sécurité d'Israël" et une prétendue "destruction d'Israël", nous pensons que Begin et sa clique — et la politique israélienne elle-même — s'en chargeront. Je voudrais lire ce qu'un journal qui n'est pas connu pour son appui à l'OLP ou pour son hostilité à Israël — *Le New York Times* — a publié récemment dans un éditorial d'Anthony Lewis, le 20 septembre 1982 :

"Les femmes et les enfants massacrés dans les camps de réfugiés sont un témoignage de plus dans l'histoire de l'humanité du pouvoir déshumanisant de la haine.

"Les Palestiniens ont été les victimes à Beyrouth. Mais c'est Israël, en dernière analyse, qui se trouve menacé par la politique de M. Begin et de M. Sharon.

"Au nom de la paix, ils ont mené la guerre. Au nom de la confiance, ils ont pratiqué la tromperie dans leurs relations avec leurs amis. Au nom de la religion, ils se sont lancés dans une expansion territoriale. Ils ont fait tout cela, disent-ils, pour la sécurité d'Israël. Mais, en fait, ils ont mis en danger sa sécurité en essayant d'étendre le contrôle israélien à des zones troublées voisines. Et ils ont enlevé à Israël ce qui doit être à la base de sa puissance militaire, aussi grande soit-elle : le respect de l'opinion de l'humanité*."

148. Dans la politique aveugle et ténébreuse que poursuit Israël, il y a une lueur d'espoir car les juifs israéliens eux-mêmes semblent prendre conscience des dangers de cette politique raciste, agressive et expansionniste qui menace non seulement les Palestiniens mais Israël lui-même. Israël est devenu un Etat fasciste, contrôlé par une poignée de dirigeants terroristes qui vont à l'encontre de toutes les valeurs spirituelles juives et nient les principes et les leçons de l'histoire, une histoire basée sur les souffrances et les sacrifices de millions de juifs qui ont souffert pendant des générations des idéologies racistes et fascistes fondées sur les mêmes arguments et les mêmes slogans que l'on entend prononcer maintenant par Begin et Sharon et d'autres dirigeants israéliens, slogans tels que les "droits historiques", la "pureté des races", la "supériorité culturelle", le *Lebensraum* et la création de "faits nouveaux" par le recours fasciste aux armes. Ce sont là des slogans hitlériens et nazis.

149. Aujourd'hui plus que jamais, nous sommes appelés à redoubler d'efforts et à tout faire pour nous opposer à l'agression impérialiste israélienne contre les peuples arabes et palestinien. Avec l'appui des Etats-Unis, Israël n'a cessé de faire fi de toutes les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

150. Ainsi donc, Israël non seulement défie la volonté et les droits du peuple palestinien mais aussi toute la communauté internationale — l'Organisation des Nations Unies, les normes du droit international — et se moque de tout ce que la vie de l'homme a de bon,

* Cité en anglais par l'orateur.

de juste et d'honnête. La communauté internationale dans son ensemble doit s'opposer avec fermeté à Israël. La politique et l'action d'Israël menacent de renouveler le conflit et de mettre en danger la paix et la sécurité internationales.

151. Du haut de cette tribune, nous engageons vivement les Etats-Unis d'Amérique à assumer leurs responsabilités de grande puissance chargée du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, à examiner de nouveau leur politique alignée au Moyen-Orient et à cesser de fournir à Israël les armes et les fonds qui lui permettent de poursuivre son expansion et son agression. Nous demandons aussi aux Etats-Unis d'Amérique d'adopter une position équilibrée et de prouver qu'ils ont vraiment l'intention d'établir la paix et la sécurité au Moyen-Orient en adoptant des mesures pratiques et des points de vue qui soient une preuve de leur crédibilité et de leur sérieux. En fait, cela ne pourra se concrétiser tant que les Etats-Unis n'auront pas reconnu pleinement l'OLP et le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, agissant ainsi conformément au moins au principe pour lequel les Américains eux-mêmes se sont battus il y a 200 ans dans une révolution armée pour l'indépendance nationale.

152. Aujourd'hui nous avons plus que jamais l'occasion d'arriver à une paix juste au Moyen-Orient. Nous ne devons pas laisser passer cette occasion car, sinon, nous entrerons dans un nouveau labyrinthe, et les répercussions pour la paix et la sécurité internationales seraient difficiles à prévoir.

153. Les éléments d'une paix juste sont bien connus et sont acceptés à l'unanimité par la communauté internationale. Il s'agit notamment du retrait complet d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés; de la solution du problème palestinien conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, en organisant une conférence internationale à laquelle participeraient les parties concernées, dont l'OLP, sur un pied d'égalité; de la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit de retourner dans sa patrie, son droit à l'autodétermination et son droit d'établir un Etat national indépendant sur son territoire national, sous la direction de l'OLP, son seul représentant légitime. Voilà les éléments sans lesquels la paix au Moyen-Orient ne sera jamais possible.

La séance est levée à 13 h 15.